



## Reabonnement automatique de magazine

Par **elricc1515\_old**, le **26/11/2007** à **14:38**

BONJOUR,

HABITUE AUX ABONNEMENTS DE MAGAZINES, IL M'ARRIVE DE NE PAS RENOUVELER CERTAINS. A PARTIR DE QUAND CES ENTREPRISES PEUVENT VOUS LES RENOUVELER AUTOMATIQUEMENT (COMME POUR UN ABONNEMENT TELEPHONIQUE) ET EXIGER LE PAYEMENT? MERCI D'AVANCE.

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **16:04**

Bonjour.

ça dépend des contrats, normalement c'est écrit dessus.

Habituellement, il faut une renonciation expresse de votre part avant une date fixe avnt le terme de laquelle la clause de tacite reconduction doit être dénoncée.